COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28.02.2025

Pollution PFAS point d'étape : mesures de précaution et recommandations concernant l'usage de l'eau des puits privés pour une partie du territoire.

A la suite de premiers résultats d'études menées par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la Ville de Rumilly et le SMIAC (Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran) et des recommandations émises par la Préfecture de la Haute-Savoie, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et la Ville de Rumilly informent les habitants des mesures prises sur le territoire afin de limiter l'exposition aux PFAS.

Contexte

En complément des actions engagées sur l'eau potable (mise en place en décembre 2023 d'unité de traitement PFAS et surveillance active), la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et la Ville de Rumilly ont engagé, depuis 2023, un programme d'études et de mesures afin de caractériser la pollution PFAS.

Ces actions s'appuient notamment sur un programme de recherche et développement confié au BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), études des sites et sols pollués.

Des campagnes de suivi et d'analyse de PFAS sur différents compartiments de l'environnement sont intégrées dans ces études.

Principe de précaution

Des analyses ont confirmé la présence d'une pollution (présence avérée de PFAS) dans les nappes d'eau souterraine situées sous la commune de Rumilly et les communes environnantes.

Cette pollution, constatée sur plusieurs secteurs, impacte notamment les puits et forages privés, qui sont des points d'accès aux nappes.

Conformément aux recommandations de la Préfecture en date du 18 février 2025 et en application du principe de précaution, il est recommandé aux habitants, sur l'ensemble du territoire (Rumilly, Nord de Sales, Nord-Ouest de Marigny), de ne pas utiliser l'eau issue des puits privés de particuliers à usage unifamilial. Cette recommandation s'applique également à l'arrosage des potagers, qui demeure toutefois possible avec l'eau du robinet.

Par ailleurs, la recommandation d'avril 2023 appelant à ne pas consommer les poissons pêchés dans le Chéran jusqu'à la confluence du Fier est maintenue.

La baignade au plan d'eau de Rumilly

Concernant la baignade au plan d'eau de la base de loisirs de Rumilly, elle est depuis 2023 autorisée mais non surveillée. Cette autorisation est délivrée annuellement par l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui assure un contrôle régulier de la qualité de l'eau. Aujourd'hui, la présence avérée de PFAS dans le plan d'eau de Rumilly, n'entraine pas de contre-indication sanitaire réglementaire qui rendrait la baignade interdite. Conformément à la règlementation, la baignade au plan d'eau de Rumilly reste donc autorisée mais non surveillée. Dans un souci de transparence, la Ville de Rumilly assurera toutefois une information sur site, en collaboration avec la Préfecture, en plus de l'affichage règlementaire lié à la qualité de l'eau pour communiquer auprès des usagers sur les teneurs en PFAS dans le plan d'eau.

Engagement pour la transparence

Les actions d'étude et de recherches en cours seront poursuivies et approfondies, dans un objectif de compréhension de la pollution et d'adaptation des mesures de gestion. Une information auprès de la population sera régulièrement délivrée lorsque de nouveaux résultats d'études seront disponibles.

En attendant les résultats des études, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie rappelle que l'eau du robinet est potable et conforme au nouveau paramètre de qualité de l'eau intégrant les PFAS, applicable au 1er janvier 2026. Les collectivités s'alignent d'ores et déjà sur les meilleurs standards existants.

Parallèlement, l'unité mise en place depuis fin 2023 sur les captages de Madrid permet un traitement efficace et avéré des PFAS. Un programme de contrôles réguliers est effectué.

Ces actions sont une priorité pour la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et la Ville de Rumilly qui avancent pas à pas au fur et à mesure des connaissances, dans un objectif de meilleure compréhension et de transparence.

Pour plus d'information sur les mesures de gestion et données de suivi :
https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/pfas-focus-sur-la-situation-rumilly-haute-savoie

Pour rappel toutes les analyses de l'eau distribuée sont consultables sur le site du Ministère de la Santé : https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau